

Commune de LAUZERTE

L'an deux mille vingt et un et le 25 Juin à 18h30, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, BOURCIER, DENIS, LARONDE, GAUCHET, MAZILLE, NEGRE
MRS BADOE, CAM, GERVAIS, LE MOING, MERIC, PIERASCO, ZULIAN

Procuration : /

Excusé / Absent : MRS., BAÏADA

Secrétaire : RICHARD MERIC

Date de la convocation : 18/06/2021

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 14 Nombre de votants : 14

❖ OBJET : AUGMENTATION DES LOYERS

Monsieur le Maire signale au conseil que l'indice de référence des loyers pour le :

- 2^{ème} trimestre **2020** est de **130.57** soit **+ 0.66 %** de variation
- 3^{ème} trimestre **2020** est de **130.59** soit **+ 0.46 %** de variation.
- 4^{ème} trimestre **2020** est de **130.52** soit **+ 0.20 %** de variation.
- 1^{ème} trimestre **2021** est de **130.69** soit **+ 0.09 %** de variation.

Il propose au conseil d'actualiser les loyers en conséquence.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les appartements dont le locataire est rentré depuis moins d'un an ne sont pas soumis à augmentation.

Il s'agit des appartements :

- Immeuble TAURAN - Logement n°2 : 335.13 € + charges
- Immeuble TAURAN - Logement n°4 : 391.56 € + charges
- École Maternelle - Appartement PT1 : 329.91 €

Monsieur le Maire propose, pour les autres logements, d'actualiser les loyers en conséquence et de tenir compte de la dernière augmentation connue de l'Indice de Référence des Loyers du 1^{er} trimestre de l'année 2021 (0.09 %) pour déterminer le montant des loyers des logements vacants au 1^{er} juillet 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** d'augmenter les loyers de plus d'un an d'ancienneté à compter du **1^{er} Juillet 2021** comme suit :

- Loyers soumis à la révision de l'indice du 3^{ème} Trimestre 2020 : + 0.46 %
 - Immeuble TAURAN - Logement n°5 : 369.07 + 0.46 % = 370.77 € + charges
 - Presbytère de CADAMAS - Logement T2 : 161.41 + 0.46 % = 162.16 €

- Loyers soumis à la révision de l'indice du 4^{ème} Trimestre 2020 : + 0.20 %
 - Immeuble TAURAN - Logement n°1 : 374.97 + 0.20 % = 375.72 € + charges
 - Immeuble TAURAN - Logement n°3 : 331.55 + 0.20 % = 332.22 € + charges
 - École Maternelle - Appartement GT1 : 359.65 + 0.20 % = 360.37 €
 - Presbytère de CADAMAS - Logement T3 : 350.68 + 0.20 % = 351.38 €

- Loyer soumis à la révision de l'indice du 1^{er} Trimestre 2021 : + 0.09 %
 - Presbytère de MONCESSOU : 367.45 + 0.09 % = 367.78 €

- **DECIDE** de fixer les nouveaux loyers des appartements vides au 1^{er} juillet 2021 :
 - Place des Cornières - Appartement : 392.75 + 0.09 % = 393.11 €

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.



Le Maire,

LE MOING François